



Pour quels trajets ?

Le service peut être utilisé pour tous types de déplacements de manière ponctuelle : courses, rendre visite à un proche, rendez-vous médicaux, etc...

Certains trajets sont garantis.

Cela signifie que leur prise en charge est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 18h même si aucun bénévole n'est disponible :

- Rendez-vous lié à la santé ;
- Rendez-vous d'insertion professionnelle ;
- Rendez-vous administratif ;
- Se rendre sur un lieu de stage, de formation ou d'emploi ;
- Se rendre aux restos du cœur ou à la maison de l'alimentation.



Participation pour le bénéficiaire

A chaque trajet, le bénéficiaire participe à l'indemnisation financière du conducteur en fonction du nombre total de kilomètres parcourus suivant la grille tarifaire ci-dessous :

Montant de la participation par tranche en km

0-15	16-30	31-45	46-60	61-75
2 €	4 €	6 €	7 €	9 €

76-90	91-105	106-120	121-140	141-200
10 €	12 €	15 €	17 €	20 €

Le premier trajet est gratuit pour tous afin de tester le service.

5 trajets gratuits possibles par an sous conditions.

Indemnisation des bénévoles

- Conducteur bénévole >> 0,20 €/km



NOUS CONTACTER



07 79 77 28 71



Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h



reseausolidairelf@pfm63.fr



Tous Mobiles, Le réseau solidaire

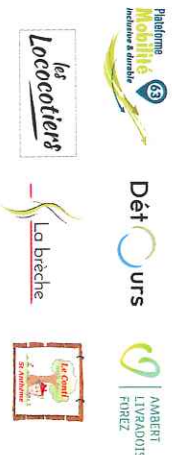


www.pfmobilite.fr



Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme
4 rue André Moinier, 63500 Clermont-Ferrand

Un projet porté par :



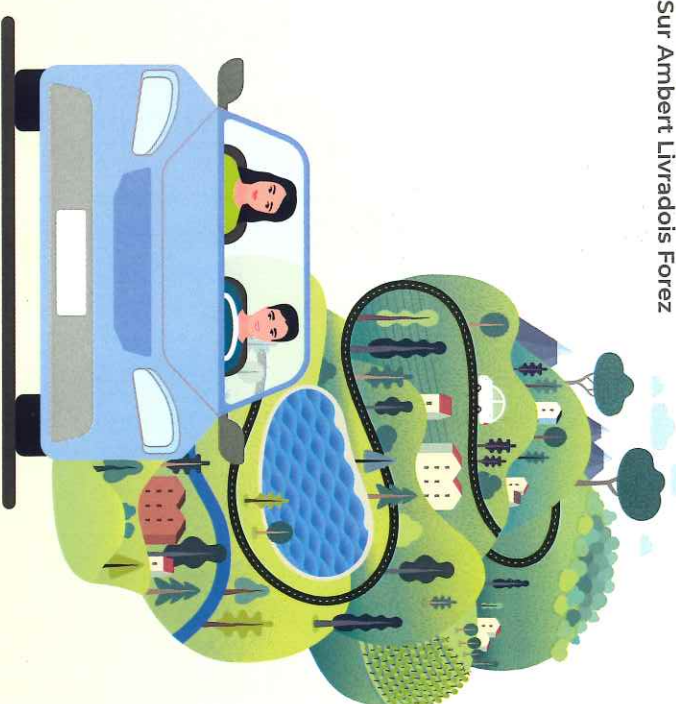
et financé par :



Ce projet est également soutenu par :



Le Transport d'Utilité Sociale
Sur Ambert Livradois Forez



Vous rencontrez des difficultés pour vos déplacements ?

Une solution existe : le réseau solidaire !

Un service d'aide à la mobilité pour et par les habitants





C'est quoi le réseau solidaire ?

Le réseau solidaire est un Transport d'Utilité Sociale (TUS) basé sur l'entraide entre habitants afin de trouver une solution de déplacement pour toutes les personnes empêchées de se déplacer. Il est porté par une association locale créée par des acteurs publics et privés.

Pour qui ?

Le réseau solidaire est destiné à toutes les personnes :

- Empêchées de mobilité ;
- Habitant l'une des 58 communes d'Ambert Livradois Forez ;
- Ayant plus de 18 ans ;
- Ne relevant pas d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière.

Où ?

Le lieu de départ ou d'arrivée des déplacements doit être localisé sur le territoire de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

Le trajet ne doit pas dépasser les 100 km aller.

**Pour lancer le service,
nous avons besoin de
bénévoles !**



Vous êtes disponibles de temps en temps ?

Vous avez envie de rencontrer des personnes de votre territoire ?

Devenez bénévole et recevez une indemnisation lorsque vous réalisez un trajet pour une personne sans solution de transport.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1

Bénéficiaire

Remplir une fiche d'inscription.

Bénévole

Remplir une fiche d'adhésion.

En ligne ou en papier.

La fiche est à envoyer par courrier à :
Détours, à l'attention de Lucile Gachon,

3 rue bellevue, 63590 Cunlhat,

ou par mail à :

reseausolidairelf@pfm63.fr

2



Entretien avec l'un des
référents du service :

Détours, La Brèche,
Les Lococotiers, Le Conti

Pour expliquer le service et finaliser
l'inscription/adhésion

3



Une fois inscrit, le bénéficiaire peut
demander des trajets auprès de la
centrale d'appels du service.

Cette demande devra être faite
72 heures avant la date du trajet.



Recherche d'une solution par le service

1. Offres de transports existantes,
2. Conducteur bénévole disponible,
3. Mobilisation d'un conducteur professionnel si le trajet est garanti (liste des trajets garantis au dos).



Confirmation du trajet au
bénéficiaire et au bénévole par
un appel ou SMS précisant les
modalités du déplacement.



Réalisation du trajet

Confirmation par SMS par le
bénévole que le trajet
s'est bien passé.



Participation / Indemnisation

Bénéficiaire >> Participation financière avant
le trajet (par chèque, espèce ou virement)
Bénévole >> Remboursement par virement
mensuel en fonction des trajets réalisés.

Aucune transaction financière entre le bénéficiaire et le bénévole

